

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Vu les articles L.2122-23 sur renvoi de l'article L.5211-2 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°1 du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a élu Monsieur David ROBO pour Président ;
Vu l'arrêté du 27 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Anne LE HENANFF relative au développement numérique ;

Considérant l'élection de Madame Anne LE HENANFF au siège de député à l'Assemblée Nationale,

ARRETE

VANNES,
Le 02/12/2022

OBJET : Retrait de délégation de fonctions - Madame Anne LE HENANFF

Article 1 : L'arrêté en date du 27 juillet 2020, portant délégation de fonction à Madame Anne LE HENANFF, conseillère communautaire déléguée, est retiré.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan et à Monsieur le Trésorier Principal de Vannes Municipale.

Le Président,

David ROBO

